



EVREUX

GUICHET UNIQUE
SERVICE COORDINATION DES ASSOCIATIONS

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE BUVETTE

(A transmettre au Guichet unique au minimum 1 mois avant la manifestation)

Je soussigné : M. / Mme

Nom : Cliquez ici pour taper du texte.

Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de l'association ou autre : Cliquez ici pour taper du texte.

Qualité (Président, Secrétaire...) : Cliquez ici pour taper du texte.

Adresse du siège : Cliquez ici pour taper du texte.

Téléphone : Cliquez ici pour taper du texte. Email : Cliquez ici pour taper du texte.

Demande l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons de :

3^{ème} Catégorie

Date : Cliquez ici pour taper du texte.

Lieu : Cliquez ici pour taper du texte.

Horaires : Cliquez ici pour taper du texte.

Nom de la manifestation : Cliquez ici pour taper du texte.

Type de manifestation (repas, réunion.....) : Cliquez ici pour taper du texte.

Fait le Cliquez ici pour taper du texte. à Cliquez ici pour taper du texte.

Signature

Classifications des boissons : (Article L.3321-1 du Code de la Santé Publique)

3^{ème} Catégorie : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.



NORMANDIE

Hôtel de Ville – Service Coordination des Associations
Place Général de Gaulle - CS 70186 - 27001 EVREUX CEDEX
guichetunique@evreux.fr - Tél : 02 32 33 97 40